

Union Vélo Club CALAIS

↪ 26 MARS 2023 ↩

Guide Technique 7^{ème} *Ronde de L'U.V.C.CALAIS.*

Article N°1 :

La Ronde de l'U.V.C.CALAIS est ouverte aux coureurs OPEN 2 et 3, ACCESS 1 et 2
Dossier consultable sur le site : <http://www.uvccalais.fr> .

Article N°2 :

Engagement individuel ou par équipe sont faits sur le site : www.ffc.fr.
Coût de l'engagement est de 10€

Article N°3 : Permanence

Le retrait des dossards aura lieu à la mairie de Wimille à partir de **12h30**.
1 bis rue de Lozembrune - 62126 Wimille

Les dossards sont à rendre après l'épreuve !

La réunion des directeurs sportifs à **13h30** même endroit.

Article N°4 :

L'épreuve est soumise à la règle de l'usage exclusif temporaire de la chaussée, **tous coureurs isolés doivent garder la droite de la chaussée**, l'organisation se dégage de tout manquement à cette consigne. Une attestation concernant ce point sera notifiée par chaque coureur lors de l'émargement !

Article N°5 :

Les coureurs se trouvant à plus de **5 minutes de la tête peloton principale** seront invités à quitter la course. L'arbitre du club retirera les dossards des coureurs se trouvant derrière la voiture fin de course, un avis donné par radio !

Ces coureurs sont considérés hors course et devront respecter le code de la route.

Article N°6 :

Le retour derrière véhicule suite à incident ou autre problème est strictement interdit.
Tout coureur auteur de cette irrégularité sera mis hors course et sanctionné suivant les règlements fédéraux.

Article N°7 :

Une zone de ravitaillement est prévue du km 30 pont d'Autoroute Leubringhen jusqu'au km 100 (4^{ème} passage sur la ligne) à Wimille.

Il vous est demandé de ne pas jeter vos emballages sur la chaussée.

Application règlement fédéral du titre II Route.

Article N°8 :

Le dépannage sera organisé, avec des voitures clubs. Pour ce dépannage le nombre de véhicule sera limité à 8 / 10 voitures si au moins 4 coureurs.

A chaque voiture une place sera attribuée au départ.

Application règlement fédéral du titre II Route.

Un dépannage neutre sera assuré par ASSISTANCE SPORT PASSION, avec une voiture et une moto

Article N°9 :

Un classement des monts sur 3 coureurs : 5 pts – 3pts – 2pts, sur les 4 monts désignés ci-dessous :

Sur classements des Monts:

1. Rèty, rue Jean Jaurès (km 19,500).
2. Bazinghen (km 40,840).
3. Maninghen Henne (Km 65,000).
4. Wimille (km 82,500).

Un seul prix des monts à Wimille : Entrée du parcours final.

En cas d'égalité de points au classement final les coureurs seront départagés par le nombre de 1^{ère} place au sommet des côtes et enfin par le classement de l'épreuve en ligne, pour figurer au classement final du meilleur grimpeur les coureurs doivent figurer obligatoirement au classement général de l'épreuve.

Aucunes primes ne seront remises en cas d'absence à la réception.

Classement des monts (1^{er} 80€ - 2^{ème} 50€ - 3^{ème} 30€)

Article N°10 : Déviation des directeurs sportifs

Une déviation est prévue à l'arrivée de la course (voir schéma) aucun véhicule ne doit passer la ligne d'arrivée.

Il vous faut aller jusqu'au parking prévu à cet effet !

Article N°11 : Protocole

Devront se présenter, dans les 5 minutes après l'arrivée, au protocole après la course en ligne les 3 premiers de la course, les 3 premiers du meilleur grimpeur pour remises des Bouquets

Article N°12 : Pénalité

Les coureurs engagés acceptent de fait le règlement particulier de l'épreuve, le barème fédéral des pénalités sera le seul applicable.

Lieu du Départ

Départ de l'épreuve à 14 h00

LIGNE D'ARRIVÉE WIMILLE (devant la mairie).

Pour un parcours fictif de 0km 760 environ – Départ Réel croisement D233/D237 E4



Les Rond-point sur le parcours à prendre à droite (Code de la Route)

**Après le 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée
reste cinq tours de circuit à parcourir !**

Patrice Demoustier

☎ 06 27 14 11 88

Patrice.uvcc@wanadoo.fr

Parcours Ronde 2023

